

GENEFIMMO

Société anonyme au capital de 392.339.800 euros

Siège social : 29 Boulevard Haussmann

75009 PARIS

326 259 629 R.C.S. PARIS

833 329

U3608

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MAI 2003**

L'an deux mille trois, et le vingt huit mai, à onze heures, les Actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, dans les locaux de la SOCIETE GENERALE, Tour SG - 17 cours Valmy - 92972 PARIS LA DEFENSE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Diony LEBOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SOCIETE GENERALE, représentée par Madame Véronique de la BACHELERIE, et Monsieur Jean-Luc PARER, les deux Actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Etienne DIVO assure le secrétariat de la séance.

Le cabinet BARBIER FRINAULT ET AUTRES et la société ERNST & YOUNG, Commissaires aux Comptes régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des Actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2002,

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la nomination de Monsieur Bernard LE MAU DE TALANCE, Administrateur,
- Démission de Monsieur Jean STERN de son poste d'Administrateur,
- Désignation de nouveaux co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant par suite des démissions de la société BARBIER FRINAULT ET AUTRES et de Monsieur Thierry GORLIN,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2002 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation des résultats faite par le Conseil d'Administration.

Elle décide en conséquence que le bénéfice de l'exercice 2002 de 27.207.610,92 euros sera affecté en totalité sur le compte de report à nouveau débiteur qui s'élève à - 34.860.451,63 Euros.

Après affectation du résultat de l'exercice 2002, le report à nouveau ressortira en position débitrice à - 7.652.840,71 Euros.

Le report à nouveau après affectation du résultat restant déficitaire, il ne sera distribué aucun dividende au titre de l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale prend note qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 25 avril 2003, de Monsieur Bernard LE MAU DE TALANCE, demeurant 80 chemin du Golf 78860 SAINT NOM LA BRETECHE, en remplacement de Monsieur Alain PY, démissionnaire.

Monsieur Bernard LE MAU DE TALANCE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mr. Jean STERN de son mandat d'Administrateur de GENEFIMMO.

Elle prend note également qu'aucun Administrateur n'est proposé par le Conseil pour le remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société ARTHUR ANDERSEN / BARBIER FRINAULT & AUTRES, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, décide de nommer la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, 185 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE, en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur GORLIN, Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer Monsieur Alain PONS, 185 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE, en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2005 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Diony LEBOT

Le Secrétaire

Etienne DIVO

Les Scrutateurs

La SOCIETE GENERALE
représentée par Véronique de la BACHELERIE

Jean-Luc PARER

CERTIFIÉ CONFORME
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

